



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2007 329

Le 6 novembre 2020

OBJET : ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les coûts reliés aux recherches pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier.***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 20 juillet 2020, visant à obtenir différents renseignements en lien avec les effectifs policiers et les coûts globaux des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier entre le 8 et le 22 juillet 2020.

Veillez noter que les données relatives aux dépenses ont été mises à jour le 16 octobre 2020.

1. *Coût global des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier :*

Nous vous informons que le total des coûts que la Sûreté est en mesure d'associer aux recherches est de 731 400\$. Ce montant inclut le temps supplémentaire et les frais de fonctionnement, mais exclut, par ailleurs, les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

2. *Nombre total d'effectifs déployés sur le terrain pour les recherches le 8 juillet et dans la journée du 9 juillet avant le déclenchement de l'alerte Amber :*

Quant à l'effectif policier déployé, nous devons refuser de transmettre ces renseignements puisqu'une telle divulgation permettrait notamment de dévoiler l'ampleur du plan d'action mis en place de même que la stratégie utilisée lors de cette opération spécifique, et ce, en plus de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

3. Coût total pour les heures supplémentaires lors des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier :

Le coût total en temps supplémentaire policier est de 672 900\$.

4. Documents (Communication, courriel, contrats, etc.) avec les forces armées canadiennes permettant de connaître les coûts associés à leur participation aux recherches :

5. Documents (Communication, courriel, contrats, etc.) avec Transports Canada permettant de connaître les coûts associés à leur participation pour l'aide demandée par la SQ lors de ces recherches;

Quant aux points 4 et 5, aux termes des recherches effectuées, nous vous informons qu'il n'existe aucune entente ni avec les Forces armées canadiennes ni avec Transports Canada et qu'aucun coût n'a été facturé à la Sûreté du Québec dans le cadre de cette opération (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels